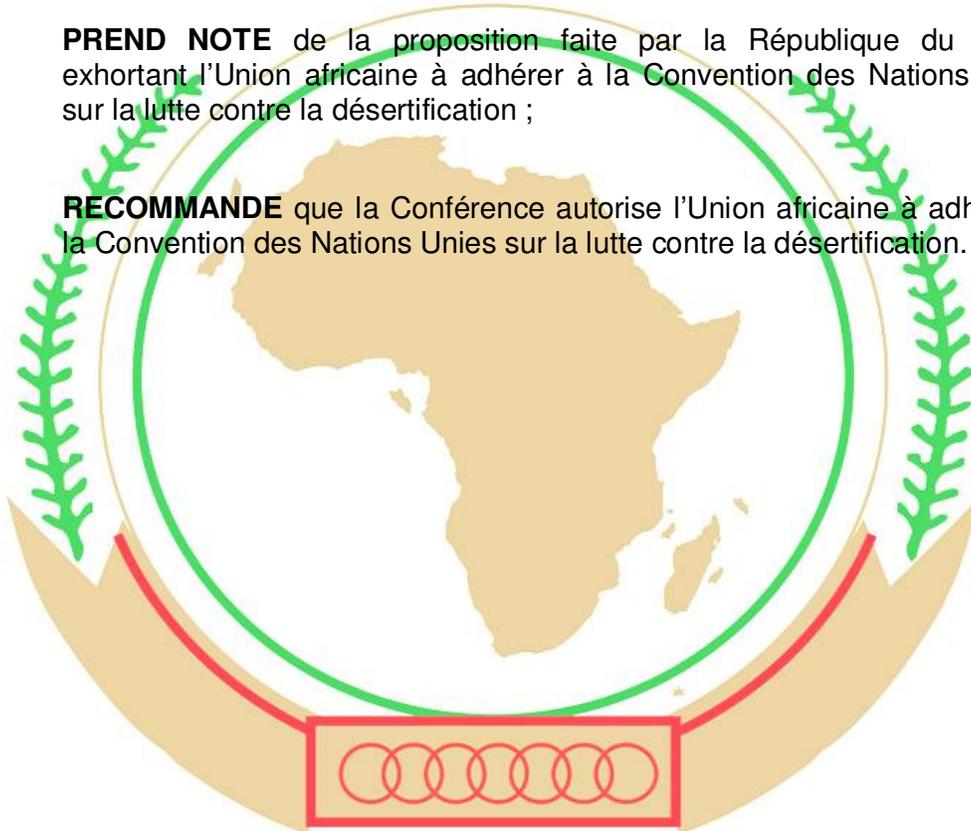


DECISION SUR L'ADHESION DE L'UNION AFRICAINE A LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Le Conseil exécutif :

1. **RECONNAÎT** l'importance de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et où la désertification, en particulier en Afrique pour les moyens de subsistance de millions d'Africains affectés par la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse ;
2. **PREND NOTE** de la proposition faite par la République du Tchad exhortant l'Union africaine à adhérer à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
3. **RECOMMANDE** que la Conférence autorise l'Union africaine à adhérer à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.



Adoptée par la Quinzième session ordinaire du Conseil exécutif à Syrte, Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste le 1^{er} juillet 2009